

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 12 septembre 2011, à 20h, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint. Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Martine Donnet, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Donnet pour M. Sirand.

Secrétaire de séance : Mme Menduni.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Donnet.

ENFANCE JEUNESSE

Présenté par M. Bustos, Adjoint Délégué,

- le mandat au Maire pour signer le Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014.

VIE ARTISANALE

Présentées par M. Dal, Conseiller Municipal,

- des précisions complémentaires sur la vente du local artisanal sis à Poisat, 10, place Bernard Palissy approuvée en conseil municipal le 17 juin dernier, au prix de 220 000 €,
- la vente du local artisanal sis à Poisat 12-14, place Bernard Palissy, au prix de 183 300 €.

FINANCES

Présentée par M. Bouhet, Adjoint Délégué,

- Une ouverture de crédits sur le budget communal.

MARCHES

Présentés par M. Arnal, Adjoint Délégué,

- trois avenants au marché de réhabilitation du bâtiment sis à Poisat au 2, rue Hector Berlioz :
 - ⇒ avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise ACGP CACI, titulaire du lot 3-Etanchéité, d'un montant de 3 732,35 € HT
 - ⇒ avenant n°2 au marché signé avec l'entreprise MPCI, titulaire du lot 7-Cloisons-doublages-faux plafonds, d'un montant de 2 910,00 € HT
 - ⇒ avenant n°2 au marché signé avec l'entreprise MIGNOLA, titulaire du lot 8-Carrelages, d'un montant de 1 178,20 €.

PERSONNEL

Présentée par Mme Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 20 septembre 2011.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- avec l'entreprise BIASINI, d'un contrat d'engagement pour des travaux de création d'un cheminement piéton pour accès à l'école maternelle
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur trois Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant des biens sis à Poisat
 - ⇒ 8, rue Gabriel Fauré au prix de 200 000 €
 - ⇒ 5, rue Gustave Eiffel au prix de 88 000 €
 - ⇒ 3 rue Jean-Philippe Rameau au prix de 200 000 €
- avec l'entreprise NERA PROPLETE, d'un contrat pour le nettoyage de l'école élémentaire.

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.